



Partenariat entre
l'Association des Œuvres Sociales d'Outre-Mer (ADOSOM)
et
l'Association pour le développement des œuvres sociales des
sapeurs-pompiers de Paris (ADOSSPP)

IL EST CONVENU ENTRE :

L'Association des Œuvres Sociales d'Outre-Mer (ADOSOM), association loi 1901, dont le siège est situé 16 Avenue Windsor – 06400 CANNES, représentée par Madame Paule de SAINT GINIEZ, Présidente,

ET

L'Association pour le développement des œuvres sociales des sapeurs-pompiers de Paris (ADOSSPP), association loi 1901 reconnue d'intérêt public, dont le siège est situé 39 Boulevard Bourdon – 75004 PARIS, représentée par Monsieur Philippe DURIEUX, Directeur général,

LE PARTENARIAT SUIVANT :

- 1- Tous les adhérents de l'ADOSSPP, à jour de leur cotisation, pourront, à compter de la signature du présent partenariat par les deux parties, accéder aux prestations de l'ADOSOM en sa résidence « Le Windsor » de Cannes, aux mêmes tarifs que les adhérents de l'ADOSOM. Les adhérents de l'ADOSSPP devront souscrire une cotisation à l'ADOSOM (35 euros pour l'année 2026) et réserveront leur séjour directement auprès de la résidence « Le Windsor ».
- 2- A titre de bienvenue au sein de l'ADOSOM, le montant de la cotisation sera déduit de la facture correspondante au premier séjour effectué à la résidence « Le Windsor » par les nouveaux membres de l'ADOSSPP au sein de l'ADOSOM.
- 3- Les tarifs et offres de séjour de la résidence Le Windsor sont consultables sur le site Internet de l'ADOSOM : <https://adosom.fr>
- 4- Pour célébrer le présent partenariat, l'ADOSOM offre à 2 membres de l'ADOSSPP, particulièrement méritants, et pour chacun d'eux accompagnés d'une personne, un séjour gratuit de cinq jours en demi-pension (hors boissons), valable hors période du festival de Cannes, dans sa résidence « Le Windsor » de Cannes.

Les 2 lauréats seront désignés par le président de l'ADOSSPP qui communiquera les noms au directeur général de la résidence « Le Windsor » (dg@adosom.fr et 04.92.18.82.13). Les dates

de réservation des séjours offerts seront arrêtées par entente directe entre les 2 lauréats de l'ADOSSPP désignés et le directeur général de la résidence « Le Windsor ».

5- En contre partie, l'ADOSSPP :

- Publiera gratuitement, une fois par an, un encart publicitaire d'une demi-page dans la version numérisée d'« Allo 18 » (texte et présentation réalisés en concertation entre l'ADOSSPP et l'ADOSOM) et dont l'accès sera autorisé gratuitement à l'ADOSOM ;
- Positionnera sur son site Internet un lien renvoyant directement sur le site de l'ADOSOM (www.adosom.fr), sans autre prestation à accomplir pour le webmestre de l'ADOSSPP ;

6- L'ADOSOM et l'ADOSSPP se réservent le droit de mettre fin à cet accord de partenariat avec un préavis de 3 mois.

A Cannes, le 22 septembre 2026

En deux (2) exemplaires originaux.

La Présidente de l'ADOSOM

PRÉSIDENTE DE
L'ADOSOM
MME DE SAINT GINIEZ
@:presidente@adosom.fr

Paule de SAINT GINIEZ

le Directeur général de l'ADOSSPP

A.D.O.S.S.P.P
39 Bd Bourdon
75004 Paris
www.adosspp.com
Siren : 775 692 213

Philippe DURIEUX
